

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION
SANGUINE

DIRECTION GENERALE

N°02/A/CNTS/DG/DRHFP/SDRFP/SMP/BPAO

CNTS
CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE
NBTS
NATIONAL BLOOD TRANSFUSION SERVICE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

NATIONAL BLOOD TRANSFUSION
SERVICE

HEAD OFFICE

Yaoundé le 10 JUIN 2026

**ADDITIF N°001 À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°002/AONO/CNTS/DG/DRHFP/SDRFP/SMP/CIPM/2026 DU 12
MAI 2026.**

Objet : Modification de certaines dispositions du DAO et prorogation des délais de remise des offres

Le Directeur Général du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS), Maître d'Ouvrage, informe les soumissionnaires intéressés par l'Avis d'Appel d'Offres N°002/AONO/CNTS/DG/DRHFP/SDRFP/SMP/CIPM/2026 du 12 mai 2026 pour les travaux de construction d'une clôture en vue de la sécurisation du site devant abriter le Centre Régional de Transfusion Sanguine (CRTS) du Sud à Ebolowa, que les modifications ci-après sont apportées au Dossier d'Appel d'Offres :

Pièce	AU LIEU DE	LIRE
AONO & RPAO	Critères essentiels : - 6- Capacité financière	Critères éliminatoires : <i>Absence de la capacité financière d'au moins 20 millions ;</i>
AONO	Critères essentiels : 1. Présentation de l'offre ; 2. Références du soumissionnaire ; 3. Liste du personnel clé ; 4. Matériels à mobiliser pour l'exécution des travaux ; 5. Méthodologie et planning d'exécution ; 6. Capacité financière ; 7. Preuves d'acceptation des conditions du marché. <i>Seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins 5 oui sur 7 critères essentiels à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.</i>	Critères essentiels : 1. Présentation de l'offre ; 2. Références du soumissionnaire ; 3. Liste du personnel clé ; 4. Matériels à mobiliser pour l'exécution des travaux ; 5. Méthodologie et planning d'exécution ; 6. Preuves d'acceptation des conditions du marché. <i>Seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins 5 oui sur 6 critères essentiels à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.</i>

E-mail:

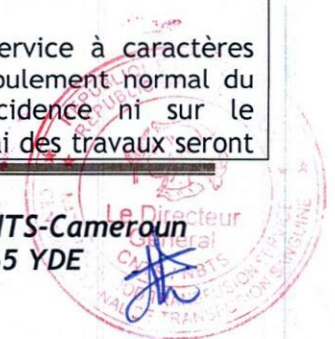
Web: www.cnts-bts.cm Facebook: CNTS-Cameroun
Info Line: 222208383/ 222208706 BP: 33165 YDE



CCAP	<p>Article 32 : La commission de réception est composée ainsi qu'il suit :</p> <p><u>Président :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le Maître d'Ouvrage ou son représentant ; <p><u>Membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le Comptable Matière du CNTS ; ◆ Le Chef de Service du Marchés ; ◆ Le Cocontractant ou son représentant ; ◆ Le représentant du CRTS du Sud; ◆ Un représentant du Service des Marchés Publics ; <p><u>Rapporteur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ L'Ingénieur du Marché du Marché. <p><u>Observateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la MVILA ou son représentant ; 	<p>Article 32 : La commission de réception est composée ainsi qu'il suit :</p> <p><u>Président :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le Maître d'Ouvrage ou son représentant ; <p><u>Membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le Comptable Matière du CNTS ; ◆ Le Chef de Service du Marchés ; ◆ Le représentant du CRTS du Sud ; ◆ Un représentant du Service des Marchés Publics ; <p><u>Invité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le Cocontractant ou son représentant ; <p><u>Rapporteur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ L'Ingénieur du Marché du Marché. <p><u>Observateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la MVILA ou son représentant ;
CCAP	<p>Article 54 : Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-commande seront édités par les soins du Cocontractant et fournis à l'Autorité Contractante pour diffusion.</p>	<p>Article 54 : Vingt (20) exemplaires de la présente Lettre-commande seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Cocontractant pour souscription</p>
CCAP	<p>Article 8 : 8.1. L'Ordre de Service de commencer les travaux est signé par l'Autorité Contractante et notifié par l'Ingénieur du Marché avec copie au Délégué Départemental des Marchés Publics de la MVILA. NB : en cas de non présentation du cocontractant pour se faire notifier, l'Ordre de Service sera considéré comme notifié, 20 jours après la signature de l'Ingénieur du Marché</p> <p>8.2. Les Ordres de Services à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par l'Autorité Contractante et notifié par le Chef de Service du Marché avec copie au Délégué Départemental des Marchés Publics de la MVILA.</p> <p>8.3. Les Ordres de Service à caractères technique liés au déroulement normal du chantier et sans incidence ni sur le montant, ni sur le délai des travaux seront signés et notifiés par l'Ingénieur du Marché.</p>	<p>Article 8 : 8.1. L'Ordre de Service de commencer les travaux est signé par l'Autorité Contractante et notifié par le Chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur du Marché, au Délégué Départemental des Marchés Publics de la MVILA et à l'ARMP. NB : en cas de non présentation du cocontractant pour se faire notifier, l'Ordre de Service sera considéré comme notifié, 20 jours après la signature de l'Ingénieur du Marché</p> <p>8.2. Les Ordres de Services à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par l'Autorité Contractante et notifié par le Chef de Service du Marché avec copie à l'ARMP et au Délégué Départemental des Marchés Publics de la MVILA.</p> <p>8.3. Les Ordres de Service à caractères technique liés au déroulement normal du chantier et sans incidence ni sur le montant, ni sur le délai des travaux seront</p>

E-mail:

Web: www.cnts.cm Facebook: CNTS-Cameroun
Info Line: 222208383/ 222208706 BP: 33165 YDE



	8.4. Les Ordres de Service valant mise en demeure seront signés par l'Autorité Contractante et notifié par le Chef de Service du Marché avec copie au Délégué Départemental des Marchés Publics de la MVILA.	signés et notifiés par l'Ingénieur du Marché avec copie à l'ARMP et au Chef de Service du Marché. 8.4. Les Ordres de Service valant mise en demeure seront signés par l'Autorité Contractante et notifié par le Chef de Service du Marché avec copie à l'ARMP et au Délégué Départemental des Marchés Publics de la MVILA.
AAO & RPAO	Date limite de dépôt des offres : 12 juin 2026	Date limite de dépôt des offres : 23 juin 2026
AAO & RPAO	Date d'ouverture des offres : 12 juin 2026	Date d'ouverture des offres : 23 juin 2026
RPAO	C- Préparation des Offres : 9. Volume 1 : Pièces constituant le dossier administratif N.B : En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces A1, A2, A6 et A7 étant uniquement présentés par le mandataire du groupement	N.B : En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces A1, A2, A6, A7 et A13 étant uniquement présentés par le mandataire du groupement
RPAO	10. Volume 2 : Pièces constituant l'offre technique A l'issue de l'énumération des pièces de l'Offre technique, considérer désormais les précisions ci-après : N.B : Les entreprises catégorisées, sont dispensées de la production dans leurs offres techniques, des justificatifs du chiffre d'affaires, des références, des moyens techniques et logistiques propre minima, du personnel permanent et de la localisation des bureaux siège, conformément aux dispositions de l'article 37 de l'Arrêté n°166/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics. La production de l'ensemble de ces pièces de l'offre technique n'étant une obligation que pour les entreprises non catégorisées, dans le cadre d'un groupement.	

Toutes les autres clauses du DAO demeurent sans changement.

Le présent additif fait partie intégrante du DAO.



E-mail:

Web: www.cnts.cm Facebook: CNTS-Cameroun
Info Line: 222208383/ 222208706 BP: 33165 YDE